



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Municipalité et Conseil communal*

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz  
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 7 novembre 2008

## PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **6 novembre 2008** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- LE PREAVIS MUNICIPAL 10/2008 DU 2 SEPTEMBRE 2008, **à la majorité (2 abstentions)**, portant sur :
  - ***l'Adhésion à l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry***

➤ autorisant la Municipalité à adhérer au réseau d'accueil de jour de « PULLY, PAUDEX, BELMONT, LUTRY » au 1er janvier 2009.

**Ce préavis a fait l'objet d'un amendement qui a été accepté à la majorité (1 abstention) est qui est rédigé ci-dessous.**

➤ **Le Conseil communal accepte également les statuts de l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully Paudex Belmont Lutry, tels que proposés dans la version du 12 août 2008 et annexée au préavis 10/2008.**

**En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision susmentionnées peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.**



En outre, le Conseil communal, lors de la même séance a adopté l'objet suivant qui, **n'est pas soumis à référendum**, soit :

- LE PREAVIS MUNICIPAL 11/2008 DU 15 SEPTEMBRE 2008, **à l'unanimité**, portant sur :
  - ***Nouveaux noms sur territoire communal***
  - autorisant la Municipalité à procéder à la dénomination des nouveaux noms sur territoire communal et de financer les plaques de rues par voie de budget ordinaire.

**Cet objet étant de compétence de la Municipalité, il a été soumis au Conseil communal pour avis consultatif. Dès lors, la décision susmentionnée ne peut pas faire l'objet d'une demande de référendum.**



Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.



Ils peuvent aussi être téléchargés sur le Site Internet

[www.belmont.ch](http://www.belmont.ch)

rubrique

« Vie politique » → « Conseil communal » →

« Séances du Conseil communal 2008 » → « Onglet du 8 mai »



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz